



CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2019

PROCES-VERBAL

L'an deux mille dix-neuf, le 17 octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Philippe GABORIAU.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 11 octobre 2019

Nombre de membres en exercice : 25

Présents : Philippe GABORIAU, Christian NOËL, Cécile DREURE, François GILET, Cécile ANSAR, Bernard GRELAUD, Christian LANDRIAU, Thérèse DELAPLANCHE, Nicolas HERAUD, Laurent JOUFFRAIS, Brigitte LE DIUZET, Annick MERCUL, Alexis MARTINEAU, Pascal MOLLE, Stéphane NOURRY, Jean-Pierre BOUFFARD, Evelyne MISSIRE, Anne-Laure COUMAILLEAU, Stéphane NAVARRE et Martial PERSON.

Pouvoirs : Françoise MERCIER a donné pouvoir à Christian NOËL, Monique REYNAUD qui a donné pouvoir à Brigitte LE DIUZET, Françoise FENAILLE qui a donné pouvoir à Christian LANDRIAU et Orianne VRIGNAUD qui a donné pouvoir à Cécile ANSAR.

Absents : Laurent SOULLARD.

Mme Evelyne MISSIRE est désignée secrétaire de séance.

._*._*._*._*_

M. le Maire ouvre la séance par un propos introductif :

« Monique Reynaud, est en déplacement en Tunisie où elle conduit une délégation, avec deux Sages, Jean-Marie Gourraud et Gisèle Dufau. Ils interviennent auprès de la ville d'El Guettar pour accompagner la création d'un Conseil des Sages.

Si j'insiste sur ces deux noms de Sages, c'est que à l'ordre du jour de ce conseil, nous avons une délibération qui concerne un dispositif « argent de poche » et qui a été conçu par le Conseil des Sages et plus précisément par Jean-Marie Gourraud et Gisèle Dufau.

Cette délégation, pour vous donner quelques précisions, est un projet qui s'inscrit avec la ville d'El Guettar mais avec une particularité cette fois, car le projet est financé par le ministère des Affaires Etrangères et par la Tunisie. Nous avons candidaté pour mettre en avant ce projet sur l'accompagnement de la citoyenneté dans ce pays. Deux autres projets sont menés en même temps : formation à la santé et la sécurité au travail pour les agents de la collectivité de la ville d'El Guettar et l'organisation des garages municipaux et privés. Il y a quelques semaines, Pascal Brethomé qui conduit le projet garages était présent en Tunisie, avec Jean-Luc Mercier en Tunisie.

C'est un peu notre actualité dompieroise, à distance, car se prépare avec la ville d'El Guettar une œuvre d'art qui sera la pyramide d'El Guettar. Pyramide qui a été conçue par Mickaël Mallard de l'atelier Idéel et par un artiste guettari Amar Tahieb. Cette pyramide sera dévoilée et installée le 19 novembre, sur le petit rond-point de la rue du Pareau. Le projet avait été validé, il y a trois ans, dans le cadre du comité de pilotage avec la ville d'El Guettar. C'est le projet d'avoir un ancrage physique, patrimonial et artistique de l'amitié entre Dompierre sur Yon et El Guettar. En Tunisie, des réalisations viendront également marquer physiquement notre amitié.

Dans le même esprit, le dimanche 24 novembre, une stèle sera érigée ici dans le jardin de la mairie en la mémoire de Justinien Gillaizeau. Par un dossier conduit et élaboré par Rose Pasquereau, Justinien Gillaizeau a été reconnu Juste parmi les nations. Il lui sera remis à titre posthume la médaille de Juste parmi les nations. Ce moment exceptionnel, en présence de l'Etat d'Israël et de l'Etat Français, se tiendra à la salle Magaud. C'est un immense événement, une immense fierté pour la Commune et la mémoire de Justinien Gillaizeau et de la Résistance. Je veux saluer deux partenaires mécènes, deux entreprises dompieroises qui réaliseront la stèle : il s'agit de l'entreprise Privat Rodde et de la société Sérig, pour l'effort conséquent consenti pour la réalisation et le financement de cette stèle.

Demain soir, les bénévoles de l'UNC seront remerciés, par leur section locale, pour leur engagement lors des cérémonies du 30 août. J'en profite pour adresser un immense remerciement à l'UNC, et en particulier à Henri Vrignaud et à Michel Leboeuf, pour la tenue et leur engagement lors de ces commémorations.

Henri Vrignaud était présent, il y a quelques jours, pour l'installation de notre nouveau Conseil municipal des enfants, ici-même dans cette salle où sont prises des décisions importantes et qui engagent. Séance exceptionnelle pour des enfants exceptionnels, suivie de l'inauguration de la terrasse du Commerce, remise en scène paysagère par notre partenaire la société EVVA.

Le 29 octobre, ce seront les bénévoles du Tour de Vendée qui seront remerciés ici. Magnifique tour, magnifiques boucles dompieroises, disputé et bien primé avec le prix Jacques Martin Ville de Dompierre sur-Yon. Merci au Tour pour sa confiance et sa fidélité ainsi qu'à Michel Albert pour la réalisation du trophée.

C'est une histoire d'amitié qui trouve ses fondements dans l'histoire du vélo avec le VSD, et dans notre volonté de promouvoir des moments tout simplement populaires et sportifs.

Dans quelques semaines, les 7 et 8 décembre, ce sera le marché de Noël et ses nouveautés, la maison du Père Noël, le bus de Noël, et ses rendez-vous, comme celui avec Jacques Couturier, avec Artifices en délice. Vous le verrez, un véritable bijou concocté à partir d'un spectacle présenté à Montmartre.

La veille, le 6 décembre, nous tiendrons avec nos entreprises des ZAE un grand marché de l'emploi, « Les offres à la folie » pour mettre en relation les offres de nos entreprises avec des candidats. Des centaines de rendez-vous pourront se dérouler sous la forme de Job dating.

C'est bien notre spécificité locale et vendéenne, nos entreprises peinent à recruter. Une réalité qui s'accommode mal de ce que vivent en ce moment les Michelin, ils sont nombreux à Dompierre, et c'est une secousse pour tout notre territoire, qui appelle la vigilance et l'exigence des élus.

Sur la ZAE de l'Eraudière, les travaux battent leur plein. Vous savez que la zone sera aménagée en 1 an, tout est aujourd'hui pratiquement commercialisé. C'est exceptionnel. Ce sera une zone qui va essayer d'être innovante à défaut d'être exemplaire, même si elle l'est bien un peu, avec l'empreinte agro-écologique, partagée avec les entreprises accueillies, qui la caractérise.

Je souhaite que la production maraîchère, qui va s'y développer, puisse se faire avec l'appui et le concours de nos producteurs locaux, dont je salue l'engagement qu'ils ont actuellement pour mettre avec nous notre restaurant scolaire sur les rails du 100% bio/local.

Nos producteurs bio sont en phase avec le Collectif citoyen, « le coquelicot entre les dents ». Ils nous donnent un rendez-vous plein de promesses, le 17 novembre, à la salle Magaud et sur le terrain pour des plantations citoyennes.

C'est un collectif engagé à nos côtés, avec les agriculteurs de la commune, et beaucoup de bénévoles, pour aller sur le terrain mesurer, compter, qualifier, notre patrimoine vert, nos haies, notre biodiversité, pour mieux comprendre ce trésor vert, mieux le défendre, en comprendre tous les enjeux quelle que soit la place et le rôle que l'on occupe, depuis le promeneur jusqu'à celui qui y travaille ou qui l'entretient.

Nos Sages sont absents, partis porter la parole et l'expérience citoyenne au-delà des frontières.

Ils savent aussi agir ici. Ils peaufinent actuellement le projet d'extension du cimetière, nous aurons à délibérer bientôt.

Côté travaux, les programmes de logements sociaux avancent, tout près ici rue du Moulinet, à Luneau, rue de la Motte, et nous avons inauguré il y a peu un beau programme de 9 logements avec Vendée Logement.

Et je souligne bien sûr la réhabilitation de nos rues principales, il y a encore quelques semaines de travaux rue de la Martinière et toutes nos départementales traversant le bourg auront été refaites.

Voilà, ce n'est qu'une actualité partielle, mais foisonnante, que j'ai voulu vous rappeler, dans cette salle du Conseil municipal.

Je pourrais ajouter que dans cette salle, il y avait, il y a deux semaines, l'accueil des nouveaux habitants, une soirée tout simplement conviviale et très chaleureuse où les invités ont été nombreux à répondre.

Et hier soir, nous étions réunis ici avec Espac'Yon et la CAF d'Allocations familiales. Espac'Yon continue de déployer son action, de renforcer ses moyens, des perspectives enthousiasmantes sont ouvertes, appuyées sur la convention tripartite que nous avons signée ensemble et votée ici-même en Conseil Municipal.

Nous sommes dans l'espace des décisions importantes, ces projets dont je viens de parler y trouvent toujours à un moment donné la décision dont ils ont besoin, recevant l'onction de ceux qui ont eu la charge, via le suffrage universel, de préparer, décider et mettre en œuvre.

C'était le cas le mois dernier avec de très nombreuses décisions que nous avons toutes votées à l'unanimité. Je cite notamment l'Adhésion à l'association Ruptur et à Demain Vendée, l'Espace Daniel Roux, l'extension du cimetière, la mutuelle communale, le lancement de la procédure pour la rénovation de l'école élémentaire et la transformation environnementale des cours et des espaces extérieurs... pour ne citer que ces dossiers.

Et aujourd'hui, avec notamment la mise en place d'un nouveau dispositif pour les jeunes.

Un projet proposé et préparé par le Conseil des Sages, mis en place avec Espac'Yon, et par lequel les jeunes Dompierrois bénéficieront désormais d'un dispositif argent de poche, avec l'implication de nos services municipaux.

Nous voterons dans les prochaines semaines le lancement des procédures pour la réhabilitation du stade municipal et du complexe sportif, avec un grand programme d'ensemble pour les vestiaires/club house/tribunes pour notre club de football, nous avons eu le plaisir de les recevoir ici il y a quelques semaines pour la présentation de leur projet sportif.

Ce sera, avec les autres projets d'équipement, un projet du mandat à venir. Comme le sera le projet cœur de ville, voté ici en juillet, et déjà traduit par des ateliers ouverts aux habitants, venus imaginer, pour ensuite concrétiser.

Je vous invite à venir participer aux ateliers et le 3^{ème} se déroulera le 23 octobre au tiers-lieu, à 18H30.

La méthode proposée est magique et enthousiasmante.

Le cœur de ville sera aussi un projet du mandat à venir.

Pour cela, des réserves foncières ont été réalisées, les dernières se bouclent actuellement sur le secteur Art solo, je vous en informe aujourd'hui.

Tout a été bouclé sur le secteur en contrebas de la mairie, ça l'est aussi du côté du secteur Magaud Moulin, et les secteurs plus proches à proximité de l'Ehpad sont vraisemblablement en passe de pouvoir contribuer à la reconstruction nécessaire de notre centre-ville.

Et il y a aussi la ZAC des Etangs, elle devra être exemplaire sur le plan environnemental, tout le dossier a été remis en étude par Oryon. Elle sera, au-delà des choix déjà faits en matière de biodiversité, de gestion des eaux, de paysage, une ZAC « bas carbone ». Les études sont en cours et nous ont été présentées il y a quelques jours.

Qui dit projets dit moyens, vous savez mon engagement dans la gestion de nos finances.

Elle va aussi avec la mobilisation de concours financiers, dont nous nous sommes aussi fait une spécialité. C'est aujourd'hui indispensable.

Nous voterons d'ailleurs au prochain conseil une nouvelle subvention venant s'ajouter à celles perçues pour la rénovation de l'école maternelle.

Nos décisions concernent notre quotidien, mais les projets qu'elles permettent nous inscrivent, c'est le cas de tous ceux que je viens d'évoquer, dans le futur de Dompierre.

Le temps venu, je proposerai aux Dompierroises et aux Dompierrois, avec une équipe que je saurai soudée, plurielle, imaginative, active et solidaire, de me confier la charge et l'honneur de poursuivre mon action au service de la commune.

Cette équipe va se mettre en place progressivement, je veux me donner le temps et donner le temps à chacun de mener sa réflexion, de se dire, tiens, pourquoi ne viendrais-je pas mettre ma pierre à cet édifice, que je sois jeune ou déjà fort de plus nombreuses années.

C'est une formidable expérience que de vivre un mandat municipal, c'est un apprentissage également, c'est une manière de se grandir, et j'ai envie de dire aussi, de se changer.

J'invite à l'ambition, l'ambition pour notre ville.

J'aurai l'occasion de partager, ces prochaines semaines, les perspectives et les opportunités qui s'offriront pour ce mandat, qui seront traduites dans le projet municipal. Elles sont nombreuses.

On change, mais on ne se refait pas totalement : tout cela sera écrit et précis.

Je n'ai, ce soir, posé que quelques repères puisés dans notre actualité. Il y aura bien d'autres sujets, dont beaucoup ont trouvé leur naissance dans les innovations et les nouveautés de ce mandat qui se termine.

D'autres vont naître ces prochaines semaines, et je le sais par expérience, continueront de naître au cours des années à venir.

Nous allons continuer à apprendre la nouveauté et les évolutions perpétuelles. Aujourd'hui, l'air du temps exige l'action. Notre monde tel qu'il est exige l'action. L'action des collectivités doit se moderniser, elle doit redevenir agile. En cela, il y aura des surprises et des innovations dans le projet que je présenterai.

Le citoyen d'aujourd'hui est un citoyen concerné, averti, éclairé (parfois mal ou insuffisamment), impliqué, associé. Il peut l'être seul, dans un collectif, au sein d'une instance, dans les associations qui sont si mobilisées. En tout cas, il y a un formidable appétit de citoyenneté pour l'expression, mais pas seulement. C'est aussi un appétit de stimulation du décideur, d'innovation, et de mises en œuvre de solutions. C'est ce que je veux saisir et transformer, pour une ville entièrement mobilisée, tête de pont, pour un avenir choisi et construit, avec un projet puissance 10, et avec une ambition concrète et immense pour notre ville et ses habitants.

Il reste du temps, et je suis ouvert à toutes les énergies, tous les échanges, toutes les sollicitations.

Pour ce qui est de cette instance, chacun en son sein doit continuer à exercer le mandat confié par les électeurs.

Cette instance va rester, ces prochains mois, une instance de décisions.

C'est ce à quoi nous allons nous employer maintenant en examinant les délibérations qui vous sont soumises, et que je vous propose de voter.

Je vous remercie pour votre attention. »

M. Bouffard : « Juste une petite suggestion sur ce que vous avez exposé M. le Maire. La route départementale du Vieux Bourg a été reprise. J'ai observé deux choses qui ont attiré mon attention et que je vous suggère de peut-être revoir si vous le jugez pertinent :

- J'ai failli observer un accident en bas du bourg. Des bites sur le trottoir interdisaient aux véhicules de stationner et un matin, quatre voitures étaient en enfilade, quelqu'un a ouvert sa portière et une moto arrivait assez vite. J'observe régulièrement tous les matins, des véhicules qui se mettent sur ce trottoir car rien ne les empêche de se stationner. Je pense que nous devons nous interroger sur ce sujet car si accident venait à arriver, nous aurions quelques regrets. Malheureusement beaucoup de gens semblent ignorer le code la route et il serait bien d'avoir en amont un panneau indiquant zone 30 et avec un clignotant priorité aux piétons, cela sera bien.

M. le Maire : « Nous allons voir cela. Là, où je te rejoins, nous avons des zones 30 qui commencent bien en amont et il serait bien de le rappeler. M. Faucon, vous prenez note et nous allons revoir ces questions. Pour en bas du bourg, nous reprendrons contact avec toi pour indiquer ce que tu as vu. »

M. Person : « On pourrait aussi en remettre au carrefour devant l'église car cela fait plusieurs mois qu'il en manque. »

M. le Maire : « On prend note de vos observations. »

1/ ZAC DES ETANGS – APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITE D'ORYON

M. le Maire donne la parole à Mme Dreure qui présente le projet de délibération :

« Conformément au Code de l'urbanisme, le compte rendu annuel à la collectivité locale (CRACL), arrêté au 31 décembre 2018, présenté par la SEM ORYON pour la ZAC des Etangs, est soumis à l'examen du Conseil municipal.

Pour rappel, la Commune de Dompierre-sur-Yon a passé une concession d'aménagement avec la société ORYON le 12 juillet 2017 pour l'aménagement de la ZAC des Etangs. La durée de la concession est de 12 années et prévoit la construction de 197 logements en trois phases.

Ce présent CRACL fait état, au titre de l'année 2018, de dépenses à hauteur de 33 000 € HT dont 25 000 € de maîtrise d'œuvre, 1 000 € de frais financiers et 7 000 € de rémunérations liées à la reprise des études avant-projet.

Vu l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités territoriales qui prévoit que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal ;

Vu la délibération n°2013/17 du 14 mars 2013 engageant une procédure de zone d'aménagement concerté pour l'aménagement du secteur des Etangs,

Vu la délibération n°2016/05 du 4 février 2016 approuvant le bilan de la concertation,

Vu la délibération n°2015/18 du 9 avril 2015 lançant une procédure de consultation afin de désigner un concessionnaire d'aménagement,

Vu la délibération n°2017/06 du 26 janvier 2017 mettant en place une commission d'aménagement sur le fondement de l'article R.300-9 du code de l'urbanisme,

Vu la délibération n°2017/45 du 12 juillet 2017 validant le choix de l'aménageur ORYON pour la réalisation de l'opération ZAC des Etangs,

Considérant le compte-rendu annuel à la collectivité locale présenté par l'aménageur, et en particulier le bilan des dépenses d'actions foncières engagées par lui au 31 décembre 2018, qui sera annexé au compte administratif du budget principal (les chiffres du tableau sont en milliers d'euros) :

	Constaté au 31/12/2018	Dont 2018	Nouveau bilan 31/12/2018	Bilan INITIAL	Ecart bilans Nouveau - Dernier
ACQUISITIONS	101	0	624	766	-143
ETUDES	0	0	25	0	25
MAITRISE D'ŒUVRE	25	25	336	347	-11
TRAVAUX	0	0	2 310	2 704	-394
DIVERS	0	0	129	221	-92
FRAIS FINANCIERS CT	1	0	1	0	1
FRAIS FINANCIERS S/ EMPRUNT	1	1	267	247	20
REMUNERATIONS	14	7	455	515	-60
TVA NON DEDUCTIBLE	0	0	0	0	0
TOTAL DEPENSES HT	143	33	4 147	4 800	-653
CESSIONS	0	0	4 147	4 804	-656
PARTICIPATIONS	0	0	0	0	0
SUBVENTIONS	0	0	0	0	0
PRODUITS DIVERS	0	0	0	0	0
PRODUITS FINANCIERS	0	0	0	0	0
TOTAL PRODUITS HT	0	0	4 147	4 804	-656
RESULTAT	-143	-33	0	3	-3

Les chiffres, indiqués dans le tableau, sont en milliers d'euros.

Le dossier a été présenté à la Commission « Finances » du 10 octobre 2019.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le compte-rendu annuel à la collectivité présenté par ORYON au titre de l'année 2018 pour l'aménagement de la ZAC des Etangs, tel qu'annexé à la présente délibération.

- **DE PRECISER** que le bilan des dépenses présenté ci-dessus sera annexé au compte administratif du budget annexe dédié à cette opération. »

M. le Maire remercie Mme Dreure et demande s'il y a des questions.

M. le Maire propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2/ GARANTIE D'EMPRUNT PAR LA COMMUNE POUR LE REMBOURSEMENT D'UN PRET SOUSCRIT PAR VENDEE LOGEMENT POUR LA CONSTRUCTION DE 9 LOGEMENTS SITUES DANS LE LOTISSEMENT « LA JOUSSEMELIERE 2 »

M. le Maire donne la parole à M. Noël qui présente le projet de délibération :

« Le 12 septembre 2019, la Municipalité a inauguré 9 logements construits par la société anonyme d'HLM Vendée Logement ESH dans le lotissement « La Joussemelière 2 ».

Vendée Logement a recouru à un prêt auprès de la Caisse des dépôts et consignations, pour un montant total de 1 014 081 €, constitué de quatre lignes de prêt dont les caractéristiques sont les suivantes :

Offre CDC				
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	PLAI	PLAI foncier	PLUS	PLUS foncier
Enveloppe	-	-	-	-
Identifiant de la Ligne du Prêt	5250295	5250296	5250297	5250294
Montant de la Ligne du Prêt	283 234 €	42 673 €	598 068 €	90 106 €
Commission d'instruction	0 €	0 €	0 €	0 €
Durée de la période	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Taux de période	0,55 %	0,55 %	1,35 %	1,35 %
TEG de la Ligne du Prêt	0,55 %	0,55 %	1,35 %	1,35 %
Phase de préfinancement				
Durée du préfinancement	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
Index de préfinancement	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index de préfinancement	- 0,2 %	- 0,2 %	0,6 %	0,6 %
Taux d'intérêt du préfinancement	0,55 %	0,55 %	1,35 %	1,35 %
Règlement des intérêts de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement
Phase d'amortissement				
Durée	40 ans	50 ans	40 ans	50 ans
Index¹	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index	- 0,2 %	- 0,2 %	0,6 %	0,6 %
Taux d'intérêt²	0,55 %	0,55 %	1,35 %	1,35 %
Périodicité	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (intérêts différés)	Amortissement déduit (intérêts différés)	Amortissement déduit (intérêts différés)	Amortissement déduit (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle
Modalité de révision	DR	DR	DR	DR
Taux de progressivité des échéances	0 %	0 %	0 %	0 %
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent	Equivalent	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30 / 360	30 / 360	30 / 360	30 / 360

¹ A titre indicatif, la valeur de l'index à la date d'émission du présent Contrat est de 0,75 % (Livret A).

² Le(s) taux indiqué(s) ci-dessus est (sont) susceptible(s) de varier en fonction des variations de l'index de la Ligne du Prêt.

Conformément aux articles L.2252-1 et D.1511-35 du Code Général des Collectivités Territoriales, la SA Vendée Logement ESH sollicite la Ville pour qu'elle apporte sa garantie à hauteur de 30% du prêt, soit 304 224,30 €.

Le dossier a été présenté à la Commission « Finances » du 10 octobre 2019.

Il est proposé au Conseil Municipal :

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu le Contrat de Prêt N° 87642 en annexe signé entre : SOCIETE ANONYME D'HLM VENDEE LOGEMENT ESH ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

- **D'ACCORDER** sa garantie à hauteur de 30,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 014 081,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 87642 constitué de 4 Ligne(s) du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

- **D'APPORTER** cette garantie aux conditions suivantes :
 - La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
 - Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- **DE S'ENGAGER** pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération. »

M. le Maire remercie M. Noël et demande s'il y a des questions.

M. le Maire propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3/ DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

M. le Maire donne la parole à M. Héraud qui présente le projet de délibération :

« A l'initiative du Conseil des Sages et en partenariat avec le centre socioculturel Espace'Yon, Monsieur le Maire propose de mettre en place le dispositif « Argent de poche ».

Ce dernier consiste à proposer aux jeunes de 16 à 18 ans de la Commune, la réalisation de missions sur le territoire de celle-ci, rémunérées.

Les objectifs principaux sont les suivants :

- Impliquer les jeunes dans des missions d'intérêt général ;
- Valoriser aux yeux des adultes le travail effectué par les jeunes.

Sur le plan éducatif, le dispositif « Argent de poche » cumule un certain nombre d'objectifs au bénéfice des bénéficiaires et des liens intergénérationnels :

- Il permet à des jeunes de disposer d'argent de poche ;
- Il confronte tous les participants à des règles simples et des objectifs accessibles ;
- Il favorise une appropriation positive de l'espace public ;
- Il favorise l'action des jeunes vis-à-vis des adultes ;
- Il soutient un dialogue avec les jeunes et une reconnaissance mutuelle ;
- Il sensibilise au monde du travail et au travail rendu par les personnels municipaux.

A titre d'exemple, pourraient être réalisés dans ce cadre des travaux d'entretien des espaces verts, la préparation des manifestations communales et associatives, des missions d'animation sociale et culturelle. Les jeunes interviendraient uniquement pendant les vacances scolaires sur un temps de travail de 3h30 dit « mission », comprenant une pause d'une ½ heure et à raison de 20 demi-journées maximum par an. La rémunération est fixée à 15 euros par mission (d'où l'exonération de cotisations sociales et de CSG). L'encadrement est assuré par le personnel du service concerné de la Commune, volontaire et compétent.

Avant chaque période de vacances, une réunion, animée par Espac'Yon, informera les jeunes retenus sur leurs rôle et missions, les règles de travail, le déroulement de leur période de travail.

Les premiers travaux pourraient avoir lieu pendant les vacances de Noël.

Un comité de pilotage sera constitué, composé d'élus municipaux et d'Espace'Yon et de membres du Conseil des Sages, pour le suivi et l'amélioration du dispositif.

Il sera secondé d'un groupe d'analyse des candidatures composé de représentants de la Commune, d'Espace'Yon et du Conseil des Sages.

Le dossier a été présenté à la Commission « Finances » du 10 octobre 2019.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **DE METTRE** en place le dispositif « Argent de poche » suivant les conditions présentées ci-dessus.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la présente délibération. »

M. le Maire remercie M. Héraud et ajoute :

« C'est un dossier qui était prêt depuis plusieurs semaines mais Espace'Yon tenait à ce que son conseil d'administration en prenne connaissance et décide de s'engager dans cette action avant le vote en Conseil Municipal. Ce dispositif est à l'initiative de plusieurs membres du Conseil des Sages qui se sont renseignés auprès d'autres villes et en particuliers la commune nouvelle d'Aubigny-Les Clouzeaux » dont le dispositif est inspiré. »

Mme Ansar. « Concernant la rémunération, est-ce-que cela est pareil dans les autres communes ? »

M. le Maire : « Oui, effectivement. »

M. Bouffard : « Avez- vous vu sur la commune de Venansault si la rémunération est la même ? »

M. Faucon : « La rémunération est la même dans toutes les villes de l'Agglomération. »

Mme Coumailleau : « Comment les jeunes vont postuler ? »

M. le Maire : « Il y a un appel à candidature relayé par Espac'Yon et la commune suivant les outils habituels. »

Mme Coumailleau : « Comment seront assurés les jeunes ? »

M. le Maire : « Ils seront assurés par la Commune comme tout bénévole qui intervient pour le compte de la Commune. »

M. le Maire demande s'il y a d'autres questions.

M. le Maire propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4/ GROSSES REPARATIONS SUR LA VOIRIE – ATTRIBUTION D'UN ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE

M. le Maire donne la parole à M. Jouffrais qui présente le projet de délibération :

« Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié le 26 juillet 2019,

Vu les différentes propositions transmises,

Vu le rapport d'analyse des offres réalisé par la société publique locale « Agence de services aux collectivités locales » en qualité d'assistant technique qui analyse les quatre propositions transmises en tenant compte du prix des prestations (40%) et de leur valeur technique (60%),
Considérant que le rapport d'analyse des offres retient comme étant la mieux-disante pour un montant annuel minimum de 40 000 € HT l'offre de la société EIFFAGE Travaux publics, domiciliée rue d'Aubigny 85000 La Roche-sur-Yon.

Considérant qu'une négociation a été menée sur le critère prix avec les trois premières offres, et qu'il ressort de la négociation que la société EIFFAGE Travaux publics est la mieux-disante,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de suivre l'avis du rapport d'analyse des offres et de retenir l'offre de la société EIFFAGE Travaux publics pour la réalisation des travaux de grosses réparations à réaliser sur la voirie pour une durée maximale de trois ans, pour un montant minimum de 40 000 € HT par an.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'ATTRIBUER** l'accord-cadre de travaux Voirie à bons de commande pour une période d'un an à compter de la notification, reconductible deux fois pour une période d'un an, soit une durée

maximale de trois ans, à la société EIFFAGE Travaux publics pour un montant minimum de 40 000 € HT par an.

➤ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

➤ **DE PRECISER** que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits en investissement à l'opération 112 « Voirie ».

M. le Maire remercie M. Jouffrais et demande s'il y a des questions.

M. le Maire propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5/ CESSION D'UNE PORTION DE LA PARCELLE AE 185

M. le Maire présente le projet de délibération :

« Le Conseil Municipal est informé de la demande du propriétaire de la parcelle AE 186 d'acquérir une portion de la parcelle AE 185 relevant du domaine privé de la Commune, situé à proximité de sa propriété.

Il souhaite ainsi disposer d'une portion de ladite parcelle d'environ 13 m² conformément au plan en annexe.

Considérant que cette portion de parcelle communale située en zone naturelle est évaluée au prix de 1,50 € le m².

Ce dossier a été présenté à la Commission finances du 10 octobre 2019.

Il est proposé au Conseil Municipal :

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

➤ **DE CONSENTIR** la cession de cette portion de parcelle communale relevant du domaine privé de la Commune ;

➤ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes de cession au prix de 1,50 € le m².

Il est précisé que les droits d'enregistrement et les différents frais afférents aux cessions, notamment les frais de bornages et les honoraires du notaire, seront à la charge de l'acheteur. »

M. le Maire demande s'il y a des questions.

M. le Maire propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. le Maire donne la parole à Mme Delaplanche qui présente le projet de délibération :

« Le Conseil Municipal est informé des faits suivants :

Suite au départ en retraite d'un agent adjoint administratif principal de 2^e classe, la collectivité a recruté un remplaçant qui a la qualité d'adjoint administratif territorial.

Considérant qu'il est nécessaire :

- **DE SUPPRIMER**, à compter du 1^{er} novembre 2019 :

1- Poste d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	35 heures/semaine
---	-------------------

- **DE CRÉER** à compter du 1^{er} novembre 2019 :

1- Poste d'adjoint administratif territorial	35 heures/semaine
--	-------------------

Il est proposé au Conseil Municipal :

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, qui dispose que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Vu la délibération du 19 juin 2007 fixant le ratio de promotion de grade à 100% pour l'ensemble des agents, tous grades confondus ;

Vu l'avis du Comité Technique,

- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs comme suit ;

- **DE SUPPRIMER**, à compter du 1^{er} novembre 2019 :

1- Poste d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	35 heures/semaine
---	-------------------

- **DE CRÉER** à compter du 1^{er} novembre 2019 :

1- Poste d'adjoint administratif territorial	35 heures/semaine
--	-------------------

- **DE DONNER POUVOIR** à Monsieur le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération ;

- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants. »

M. le Maire remercie Mme Delaplanche et demande s'il y a des questions.

M. le Maire propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7/ RECRUTEMENT CONTRAT D'APPRENTISSAGE

M. le Maire donne la parole à Mme Delaplanche qui présente le projet de délibération :

« Monsieur Le Maire propose à l'Assemblée :

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°92-675 du 17 juillet 1992 modifiée, portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail ;

VU le Décret n°92-1258 du 30 novembre 1992 modifié, portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et son expérimentation dans le secteur public ;

VU le Décret n°93-162 du 2 février 1993, relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial ;

Considérant l'avis du Comité Technique en date du 2 juillet 2019 ;

CONSIDÉRANT que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

CONSIDÉRANT que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par le postulant et des qualifications requises par lui ;

CONSIDÉRANT que cette démarche nécessite de nommer un maître d'apprentissage au sein du personnel communal. Celui-ci aura pour mission de contribuer à l'acquisition, par l'apprenti(e), de compétences correspondant à la qualification recherchée ou au titre ou au diplôme préparé par ce dernier. Le maître d'apprentissage disposera, pour exercer cette mission, du temps nécessaire à l'accompagnement de l'apprenti(e) et aux relations avec le Centre de Formation des Apprentis (ou l'établissement). De plus il bénéficiera de la N.B.I. (Nouvelle Bonification Indiciaire) de 20 points ;

CONSIDÉRANT qu'à l'appui de l'avis favorable du Comité Technique, il revient au Conseil Municipal de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage ;

Le dossier a été soumis à la Commission « Finances » du 10 octobre 2019.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'AVOIR** recours au contrat d'apprentissage,
- **DE CONCLURE** un contrat d'apprentissage pour les années scolaires 2019-2020 et 2020-2021 au service « Espaces publics » pour un brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) « Gestion et protection de la nature ».
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec le Centre de Formation d'Apprentis ou l'établissement scolaire.

M. le Maire remercie Mme Delaplanche et demande s'il y a des questions.

M. le Maire propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8/ DECISIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,

Vu la délibération n°2014/27 du 17 avril 2014 relative aux délégations du Conseil Municipal en vertu des articles L 2122-22 et 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Les explications du Maire entendues et sur sa proposition,

Après délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

➤ **DE PRENDRE ACTE** des décisions municipales.

**_*_*_*_

M. le Maire demande s'il y a des questions diverses.

M Person : « Serait-il possible d'avoir une copie du rapport d'analyses du marché à bon de commande, s'il vous plait ? »

M. le Maire : « Si rien ne s'oppose à cette communication, oui bien sûr. »

M. le Maire remercie les élus et les Dompierrois d'avoir assisté à cette séance du Conseil Municipal.

La séance est levée à 20H05.

La secrétaire de séance

Evelyne Missire



M. le Maire

Philippe Gaboriau

